

* Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BLOIS

BP 1818 15 RUE DU PERE BROTTIER
41018 BLOIS
TEL 02 54 78 07 91 FAX 02 54 78 44 30
MINITEL 08 36 29 11 11 OU 08 36 29 22 22

SCP LAVAL CROZE
AVOCATS
1 FAUBOURG BANNIER
45000 ORLEANS

V/REF :

N/REF : 2004 B 199 / 2005-A-2890

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BLOIS certifie qu'il a reçu le 30/12/2005,

P.V. d'assemblée du 21/11/2005
- Changement de gérant

Concernant la société

3L GROUP
Société à responsabilité limitée
RTE NATIONALE 152
41150 ONZAIN

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2005-A-2890 le 30/12/2005

R.C.S. BLOIS 451 615 231 (2004 B 199)

Fait à BLOIS le 30/12/2005,

Le Greffier

280

3L GROUP
Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 000 euros
Siège Social: RN 152 41150 ONZAIN
RCS BLOIS 451 615231

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 novembre 2005**

L'an 2005,
Le 21 novembre 2005,
A 15 HEURES,

Les associées de 3L GROUP, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 Euros, divisé en 300 parts de 10 Euros chacune, se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire, RN 152 41150 ONZAIN, sur convocation de deux des associées, le Gérant unique étant décédé.

Sont présentes :

- Mademoiselle Tiphaine LUSSON possédant 15 parts.
- Mademoiselle Blandine LUSSON possédant 15 parts.
- Succession de Monsieur Guy LUSSON possédant 270 parts.
représentée par ses deux filles Melle Blandine LUSSON et Melle Tiphaine LUSSON
héritières pour le tout ou divisément chacune pour moitié ainsi qu'en fait foi l'attestation de
Maître SERREAU Notaire à PARCE SUR SARTHE en date du 21 novembre 2005.

Seules associées de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mesdemoiselles Blandine et Tiphaine LUSSON.

L'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Remplacement du gérant décédé,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée:

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Mesdemoiselles Blandine et Tiphaine LUSSON exposent que Monsieur Guy LUSSON étant décédé le 4 novembre 2005 il convient de prévoir au plus vite son remplacement aux fonctions de direction de la société et de nommer un nouveau gérant ou des co-gérants.

Mesdemoiselles Blandine et Tiphaine LUSSON ont donc pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de co-gérantes pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 05 novembre 2005

- Mademoiselle Blandine LUSSON demeurant 39 rue Corbier Thiebault 60270 GOUVIEUX
- Mademoiselle Tiphaine LUSSON demeurant 49 Rue Paul Bert Bat A1, Apprt 20, 54520 LAXOU,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Mademoiselle Blandine LUSSON et Mademoiselle Tiphaine LUSSON, déclarent qu'elles acceptent les fonctions de co-gérante et qu'elle ne sont frappées par aucune mesure ou disposition susceptibles de leur interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance levée et de tout ce que dessus le présent procès verbal a été signé.

Melle Blandine LUSSON

Melle Tiphaine LUSSON

*Bon pour acceptation
des fonctions de gérante.*

*Bon pour acceptation
des fonctions de gérante.*

